

CLUB FRANÇAIS DU BERGER AUSTRALIEN DELEGATION BRETAGNE



Régionale D'élevage

(engagements limités à 80 chiens)

Le 12 Juillet 2026
Janzé (35)

Juge invitée Mme D.Ponthus
www.cfba.fr engagement sur Cedia


ROYAL CANIN

Agria 
Assurance pour Animaux

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue à la Régionale D'élevage Bretonne 2026, et je vous remercie pour votre présence. Vous avez répondu présent et ça fait chaud au cœur !

Cette année est assez particulière ! Mais pourquoi est-elle si particulière ? Et bien, cela fait plus de 10 ans, qu'une Régionale n'avait pas eu lieu sur le territoire Breton. L'organisation d'une Régionale est parfois compliquée et pleine de rebondissement, mais l'implication et la motivation sont toujours là.

J'espère que vous prendrez du plaisir et que cette édition 2026 sera une réussite.

Cette année, nous serons moins nombreux que l'année précédente, la conjoncture actuelle ne permet pas forcément à tous de profiter de toutes les dates proposée par le club. La Régionale d'élevage 2026 réunira tout de même 18 mâles et 26 femelles.

Les 44 bergers Australiens engagés seront jugés par Danielle Ponthus qui nous fait le plaisir de juger la Régionale. Nous la remercions pour son implication et d'avoir fait le déplacement de Annecy, afin de juger la qualité de nos bergers australiens.

Je tenais également à remercier Daniel Salvador, Carole Anslinger, Célia Calo, ainsi que le comité du CFBA pour leur aide précieuse et bienveillante !

Je remercie également tous les bénévoles, Nolwenn, Carole, Louise, Bertrand, Margot et mes enfants, sans qui rien ne serait possible.

En espérant, que chacun d'entre vous prendrez du plaisir sur cette Régionale Bretonne et que cette édition 2026, vous donne entière satisfaction.

Votre Déléguée
Caroline MOY

*Merci de rendre le lieu aussi propre que vous l'avez trouvé en arrivant !
Pensez au bien être de vos chiens, si la chaleur est persistante,
Veillez à ce qu'ils aient en permanence de l'eau à disposition.*

Référent Bien-être animal : Caroline MOY

Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours et des événements à venir.



NOS SPONSORS ELEVEURS



RÈGLEMENT DE LA RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

ARRIVÉE ET JUGEMENTS : L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h, les jugements commenceront à 9 h.

LOGEMENT : L'organisation en offre l'opportunité les chiens pourront être installés dans des cages. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS : La sortie des chiens après les jugements est libre sauf pour les chiens retenus pour la finale.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'Exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de tondre la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui ne modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRÉSENTATION : Il est interdit de laisser un chien sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout «double Handling», c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestuelle. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'Exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles, sourds ou estropiés, des chiens atteints de malformations, des chiens visiblement pleureux, en état de laccation ou accompagnés de leurs petits, des chiens dangereux. La décision du Service Vétérinaire est sans appel.

ANNULLATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés, sauf pour les frais déjà engagés non récupérables.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'Exposition de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet et, ou autre gestuelle. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring ou les organisateurs de l'Exposition. Il pourra en cas de non-respect disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge. Seul s'ils admettent à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'Origines (Livre d'origine compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Tous les chiens engagés à l'Exposition doivent être identifiés, par tatouage ou transpondeur.

SERONT REFUSÉS :

a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,

b) les inscriptions par internet non réglées,

c) les engagements « au poteau » le jour de l'Exposition,

d) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'Exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage,

e) les engagements de chiots de moins de 4 mois,

f) les chiens en cours d'inscription au LOF ayant plus de six (6) mois.

ACQUÉ DE RÉCEPTION : Pour les engagements, les exposants ne recevront pas d'accusé de réception du CFBA.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES C - APRÈS :

Les dates prises en compte pour le calcul de l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

ATTENTION : Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. Le CFBA n'en vérifiera pas la bien-fondue que hors de l'omologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuée. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la demande d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge. Un chien ne peut être inscrit que dans une seule classe.

LES CLASSES D'ENGAGEMENT :

CLASSE INTERMÉDIAIRE : Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail. Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (en nationale d'élevage).

CLASSE OUVERTE : Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail. Pour les chiens âgés de 15 mois minimum (en nationale d'élevage).

CLASSE TRAVAIL : Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte. Pour les chiens âgés de 15 mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (Photocopie à transmettre au moment de l'engagement). La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'Exposition.

CLASSE BABY : (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant. Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

CLASSE PUPPY : (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant. Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

CLASSE JEUNE : (obligatoire) Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit au qualificatif Excellent mais non au CACS
CLASSE CHAMPION : (obligatoire) - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. (Joindre une copie des titres de champion). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. Tout chien déjà homologué champion de conformité au standard en France devra être engagé en Classe Champion ou Vétérain.

CLASSE VÉTÉRAN : (obligatoire) Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE NON CONCOURANT PA : Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'Exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CONFIRMATION : L'examen de confirmation demande par le propriétaire du chien à partir de 12 mois, lors de son inscription en classe individuelle, pourra être fait durant ou après le jugement. La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Les modalités et tarifs des engagements sont inscrits sur la feuille d'engagement. Pour bénéficier des prix réservés aux membres du CFBA il faudra être à jour de sa cotisation 2026. Pour les chiens en multiropriété, chacun des copropriétaires devra être à jour de sa cotisation 2026.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée par les organisateurs.

REFUS OU EXCLUSIONS : Pour les engagements : Le Club Français du Berger Australien se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de le rembourser même après les avoir acceptés.

2. Concernant les chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

a) ceux refusés par le Service Vétérinaire

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés.

c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite.

d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officiels sont sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-conformateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs des que prononcés. Les chiens pousseurs ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

QUALIFICATIFS :

EXCELLENT ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques « petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts veniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas réhabilitoirs.

SUFFISANT ne sera attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoire ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non conforme » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement).

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivant à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes. **SANCTIONS :** Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le CFBA, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.

- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au cours de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service

- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE : Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

COUPE D'OREILLES : Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1). Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites. La présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'un animal ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 : Tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc.) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines

officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine. Seuls ne sont pas concernés les chiens français ayant eu les oreilles coupées avant le décret du 28 Août 2008

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER : L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'Exposition.

RESPONSABILITÉ : Le club français du Berger Australien décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes. Le club français du Berger Australien ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement ou en validant l'inscription en ligne sur le site :

CEDA

Les participants acceptent la publication de photos prises lors de la Régionale d'Élevage, dès lors qu'ils s'inscrivent.

LE COMITE DU CFBA



Jean-Marie Blusseau Bourcier

Président



Daniel Salvador

Membre



Arnaud Castelluci

Vice-Président



Célia Calo

Trésorière



Marion Bouquet

Trésorière adjointe



Carole Anslinger

Secrétaire

TITRES DE CHAMPION CLUB

CHAMPION CLUB – ChCFBA

Conditions d'obtention :

3 ATCC

ou

2 ATCC + 2 R-ATCC sous 3 juges
différents

+

1/ Pedigree complet (3 générations)

2/ Test de Sociabilité du CFBA (ou
CSAU)

CHAMPION JEUNE CLUB – ChJCFBA

Conditions d'obtention :

2 ATCCJ

ou

1 ATCCJ + 2 R-ATCCJ sous 2 juges
différents

+

1/ Pedigree complet (3 générations)

2/ Test de Sociabilité du CFBA (ou
CSAU)



La demande d'homologation de ces différents titres de champion doit être faite
auprès du CFBA

Contact jeanmarie.blusseau@cfba.fr, Tél : 06 08 27 10 32.

Pour toute validation du titre de champion de votre chien, veuillez remplir le
formulaire que vous trouvez via le lien ci dessous et l'adresser par mail à
jeanmarie.blusseau@cfba.fr

Les lauréats du titre de Champion du CFBA et Champion Jeune du CFBA se verront
mis à l'honneur et recevront leur diplôme lors de la Nationale d'Élevage de l'année
d'obtention, si le titre est homologué avant la tenue de cette NE, sinon et au plus
tard à la NE suivante.

Classement Top Aussie France

Le Club Français des Bergers Australiens a lancé en 2024 de son nouveau classement : le « Top Aussie France ».

Cette compétition inédite vise à mettre en avant l'excellence des Bergers Australiens au sein de notre cheptel et à récompenser les chiens et leurs propriétaires pour leur engagement et leurs performances dans nos expositions Club.

Cette première édition du « Top Aussie France » est une initiative qui a suscité un immense engouement parmi les éleveurs, les propriétaires et les passionnés de Bergers Australiens. Lancé en début d'année 2024, ce classement avait pour objectif de récompenser l'excellence, l'engagement et les performances des chiens et de leurs maîtres dans le cadre des expositions Club.

Avec pas moins de 250 chiens en compétition, cette 1ère édition a été un véritable succès.

Le « Top Aussie France » a réuni une diversité impressionnante d'aussies issus de tout le territoire français. Chaque participant a contribué à faire de cette compétition un événement phare dans le calendrier club.

Le classement final reflète la qualité des chiens, mais aussi le travail et l'investissement de leurs propriétaires. Les résultats sont divisés en 3 catégories principales. Un diplôme est adressé aux 10 premiers chiens de chaque catégorie afin de récompenser leurs excellents résultats.

Le CFBA félicite tous les chiens et propriétaires ayant pris part à cette première édition. Votre participation et investissement ont fait de cet événement un succès remarquable.

Règlement du Top Aussie France :

1. Adhésion au CFBA : Pour être éligible, le propriétaire du Berger Australien doit être adhérent au CFBA et à jour de sa cotisation.
2. Période de Prise en Compte : Les résultats pris en compte s'étendent du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Durant cette période, les propriétaires auront l'opportunité d'accumuler des points lors de différentes manifestations.
3. Détermination des Gagnants : Le Berger Australien totalisant le plus de points dans chaque catégorie – Top Aussie, Top Junior, Top Vétérain, remportera le titre prestigieux correspondant.
4. Critères de Classement en Cas d'Égalité : En cas d'égalité pour la première place, l'Australien ayant la cotation la plus élevée sera déclaré vainqueur.
5. Expositions Comptant pour les Titres : Seules les expositions organisées par le CFBA, telles que les Régionales d'élevage et la Nationale d'élevage, seront prises en compte pour les titres de « Top ». Cela garantit que les compétiteurs évoluent dans un environnement cohérent et conforme aux standards établis par le club.
6. Récompense : La liste du TOP 10 de chaque catégorie sera publiée sur le site du CFBA et dans sa revue officielle. Le vainqueur de chaque TOP recevra un diplôme lors de la Nationale d'Élevage qui aura lieu après l'annonce des classements définitifs.

Classes de Compétition :

Top Aussie : Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion.

Top Junior : Jeune, Puppy, Baby.

Top Vétérain : Vétéran.

Le Classement « Top Aussie France » représente une opportunité unique pour les éleveurs et propriétaires de Berger Australien de démontrer l'excellence de leurs chiens dans le cadre de nos expositions Club. C'est également une nouvelle occasion pour le Club de célébrer la diversité de notre cheptel. Le CFBA encourage tous ses membres à participer activement à ce nouveau défi, à promouvoir un standard qualitatif et à partager la passion qui anime les amoureux de Berger Australien en France. Que la compétition commence, et que les meilleurs Bergers Australiens brillent dans le classement « Top Aussie France » du CFBA.

RÉPARTITIONS DES POINTS

Régionales d'élevage (Seuls les qualificatifs EXC et TP seront pris en compte)

1^{er} : 4 PTS

2^{ème} : 3 PTS

3^{ème} : 2 PTS

4^{ème} : 1 PTS

ATCC : 2 PTS

R-ATCC : 1 PTS

Meilleur JEUNE : 2 PTS *

Meilleur BARY : 2 PTS *

Meilleur PUPPY : 2 PTS *

Meilleur CHAMPION : 2 PTS *

Meilleur VETERAN : 2 PTS *

(*) Si un meilleur mâle et femelle en compétition dans la même catégorie



PROGRAMME DE LA REGIONALE D'ELEVAGE BRETAGNE 2026

Sous les jugements de Mme Danielle PONTUS (44 chiens)

Baby Mâle	1	Baby Femelle	3
Puppy Mâle	1	Puppy Femelle	3
Jeune Mâle	4	Jeune Femelle	2
Vétéran Mâle	0	Vétéran Femelle	3
Neutré Mâle	1	Neutré Femelle	1
Travail Mâle	0	Travail Femelle	1
Intermédiaire Mâle	2	Intermédiaire Femelle	5
Ouverte Mâle	9	Ouverte Femelle	8

8h00 : Accueil des Engagés et petit déjeuner

9h30 : Début des jugements et début des tests de sociabilité avec Gilles ROY

1. Baby mâle (1) - Baby femelle (3)

BIS BABY

2. Puppy mâle (1) - Puppy femelle (3)

BIS PUPPY

TROPHÉE ESPOIR

3. Jeune mâle (4) -

ATCCJ ET RATCCJ

4. Jeune femelle (2)

ATCCJ ET RATCCJ

5. Vétéran femelle (3)

BIS VETERAN

6. Neutré mâle (1)

7. Neutré femelle (1)

BIS NEUTRE

8. Travail femelle (1)

BIS TRAVAIL

9. Intermédiaire mâle (2)

10. Intermédiaire Femelle (5)

12h00-13h30 : Pause Repas

13h30 : Reprise des jugements

11. Ouverte mâle (9)

ATCC ET RATCC

12. Ouverte femelle (8)

ATCC ET RATCC

TIRAGE DE LA TOMBOLA

BEST IN SHOW JEUNE

MEILLEUR MALE ET MEILLEUR FEMELLE

BEST IN SHOW et BOS

Trophée espoir, entre le meilleur baby et le meilleur puppy

Bis Jeune, entre le 1er de la classe jeune mâle et la 1ère de la classe jeune femelle

Meilleur mâle et Meilleure femelle, entre l'ATCC mâle et le 1er Jeune mâle, et entre l'ATCC femelle, la 1ère Jeune femelle et la 1ère Vétéran

BEST IN SHOW : entre le Meilleur mâle et la meilleure femelle

LISTE DES CHIENS EXPOSES

BERGER AUSTRALIEN

Juge : Mme PONTUS Danielle

• CLASSE BABY MALE •

- 1 **SOLAR SPECTRUM BIG BANG THEORY** LOF : 220401 - id : 250269611715654 né le 04/02/2026 ((CH) HARMONY HILL'S VICE VERSA x SOLAR SPECTRUM TOUT FEU TOUT FLAMME) Prod : Mme GUILLET Margot, Prop : Mme ROSELIER Stessy

• CLASSE PUPPY MALE •

- 2 **AMERICA NYC HARLEM DES BERGERS DE MAESTRO** LOF : 219717 - id : 250268782145816 né le 17/12/2025 (STONEHAVEN BAYSHORE SECRET TO SUCCESS AT ARBORVIEW x THE MARVEL LEGEND ELEKTRA DE LA FEERIE DE L HERMINE) Prod et prop : Mme POTEL Amélie

• CLASSE JEUNE MALE •

- 3 **AMORE DEL REY ARAGORN CARTER DU ROYAUME D'ERIODOR** LOF : 207037 - id : 250269591406180 né le 17/02/2025 (JODIE'S GIFT JENKINS OF BLUE GRASS RANCH x PROVIDENCE'S BLACK PEPPER) Prod et prop : Mlle MANGEANT Laurie
- 4 **AS-DE-COEUR DU CHEMIN DE LA BELLE ETOILE** LOF : 208256/14778 - id : 250269591484768 né le 25/03/2025 ((CH) THE BOSS AT MUSIMACIAY x LADY THUMBELINA NESCALAND) Prod : Mlle M. SANJUAN Sandrine / GUELLEC Yann, Prop : Mme SANJUAN Sandrine
- 5 (c) **AUSTRIA LUCKY BAY DIT ASKAI DES EMBRUNS DE JADE** LOF : 210580 - id : 250268781868246 né le 31/05/2025 (DAMANI DREAM GO FOR IT x PINK LADY DES MAZELLIERES) Prod : Mme SAROT Jessica, Prop : Mme JEZEQUEL Manon
- 6 **AVENGERS IRON MAN DU CLOS DU REVE D'UNE VIE** LOF : 207307/14699 - id : 250268781787689 né le 20/03/2025 (ROAD TRIP ICEFIELDS PARKWAY DU CLOS DU REVE D'UNE VIE x OBVIOUSLY YOUR NAME IS MINE DU CLOS DU REVE D'UNE VIE) Prod et prop : Mme RAULLET Amélie

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- 7 **A STAR IS BORN DU CHEMIN DE LA BELLE ETOILE** LOF : 209438/14764 - id : 250269591484852 né le 30/03/2025 (THE BOSS IS BACK DU CHEMIN DE LA BELLE ETOILE x SET FIRE TO THE RAIN DU CHEMIN DE LA BELLE ETOILE) Prod : Mlle M. SANJUAN Sandrine / GUELLEC Yann, Prop : Mme DURAND Virginie
- 8 **VICTOR-OF-THE GOLD MEDAL DES REVES D'OPALINE** LOF : 199008 - id : 250269591867973 né le 03/08/2024 ((CH) NORTHBAY XSELL THAT'S ALL FOLKS x SECRET TO SUCCESS DES REVES D'OPALINE) Prod : Mme HENRY Nadine, Prop : Mme LEMASLE Stéphanie

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 9 **DAMANI DREAM GO FOR IT** RKF : KTY5128 - id : 900185000030367 né le 14/05/2023 (GROSGRIT BERNING SUNRISE x DAMANI DREAM NEVER LET ME GO) Prod : Mme ZHURAVLEVA Margarita, Prop : Mme ALLEAUME Anne-Sophie
- 10 **QUATTRO MALY BYSTEREC** SPKP : 554 - id : 900085000867418 né le 13/10/2018 ((CH) BAYSHORE STONEHAVEN SECRET STRIKE x PREEMINENT LINE ROAD TO THE STARS) Prod : M. MEDVECKY LUBOS, Prop : Mme ANSLINGER Carole
- 11 **SHAPE OF-MY-HEART DES DEFENSES D'IVOIRE** LOF : 137032/11520 - id : 250268743779355 né le 10/04/2021 (BILBO BAGGINS DIAMOND RUSH x BRIGHTTOUCH AMAZING HOLLYWOOD) Prod et prop : Mme MOY Caroline
- 12 **TIMON** LOF : 158715/13692 - id : 250269100303974 né le 01/05/2022 (LAIKO x PLAISIR DE LA BARONNERIE DES CUILLEDIER) Prod : Mme M. METTIER Elodie et Baptiste, Prop : Mme SORAIS Camille
- 13 **ULTRA BO GOSS DE L'AUSSIE HAPPY** LOF : 188380/14129 - id : 250269611027696 né le 23/12/2023 (SAVAGE LOVE MOTO PIES x REVENGE DE L'AUSSIE HAPPY) Prod : Mme ALLEAU Aude, Prop : Mme RAULLET Amélie
- 14 **UNION JACQUES DU TIPI FARFELU** LOF : 186499/14004 - id : 250269101120138 né le 23/08/2023 (BRIARRIDGE'S SYLVYER WINGS x NEVER FORGET A SINGLE MOMENT DU TIPI FARFELU) Prod : Mme MANGOT Joséphine, Prop : Mme ROSELIER Stessy
- 15 **UNO DU MAS DE CORBIER** LOF : 188310/14183 - id : 250269611018958 né le 23/12/2023 (NEED TENDER NOUGAT DES TERRES DE GROIE x BOOK OF SHADOW'S OLD WHOMPENING WILLOW) Prod et prop : Mme M. DUPONT Sophie / LIMAGE Cédric
- 16 **US HALLOWEEN SKELETON OF CRYSTAL LAKE** LOF : 187170/14134 - id : 250269610908478 né le 25/10/2023 (POLAR NIGHT GANS UDACHNIY x RISING HEART'S CHOICE OF CRYSTAL LAKE) Prod : Mmes GAILLIAERT Sylvie / DI TOMMASO Elodie, Prop : M. ROY Gilles

- 17 **U'TWO DES MAZELLIERES** LOF : 182134/14547 - id : 250268732819748 né le 23/04/2023 (*NEBESNIY ALJANS DIAMOND x OSIRIS BLUE DES MAZELLIERES*) Prod : Mmes DIARD Michèle / PERNELLE Laurence, Prop : Mme DIARD Michèle

• CLASSE NEUTRE MALE •

- 18 **NEW KING-OF YOUR HEART NAIDO DE LA VALLEE DE L'HYROME (dit Naido)** LOF : 081070/08410 - id : 250268731989829 né le 31/05/2017 (*INDEPENDANCE DAY (DIT NEMO) DE LA VALLEE DE L'HYROME x GALYSKA DE LA VALLEE DE L'HYROME*) Prod : Mme VINCENT Alexandra, Prop : Mme ROSELIER Stessy

• CLASSE BABY FEMELLE •

- 19 **ARISTO'LOVE BIS APHRODITE S LINE** LOF : 220681 - id : 250269300448599 née le 01/03/2026 (*TEDDY BEAR DE LA TASMANIE SAUVAGE x ULTIMATE PRADA EDITION AUX MILLE ECLATS D'APHRODITE*) Prod : Mme BERSEZ Sandrine, Prop : Mme SAGORIN Léane
- 20 **BROTHER BEAR NITA OF GO FAST STORM** LOF : 222390 - id : 250268782267583 née le 21/02/2026 (*RAINBOW MAGIC WORLD BUBBLES OF GO FAST STORM x U'RE THE ONE THAT I WANT DU FEELING DE NOLISTER*) Prod et prop : Mlle GOUQUE Jordane
- 21 **SOLAR SPECTRUM BATTERY INCLUDED** LOF : 220400 - id : 250269611715607 née le 04/02/2026 (*HARMONY HILL'S VICE VERSA x SOLAR SPECTRUM TOUT FEU TOUT FLAMME*) Prod et prop : Mlle GUILLET Margot

• CLASSE PUPPY FEMELLE •

- 22 **ALPYNE DE CHEZ MAGE** LOF : 219758 - id : 250268781367567 née le 29/12/2025 (*U WEDONT TALK ABOUT BRUNO UKKO DES JARDINS DE PERSEPHONE x VIDA LOCA VICTOIRE BY LUCKY*) Prod : Mme TWARDOWSKI Céline, Prop : Mme WAGNER Océane
- 23 **AMERICA NYC BROOKLYN DES BERGERS DE MAESTRO** LOF : 219723 - id : 250268782145845 née le 17/12/2025 (*STONEHAVEN BAYSHORE SECRET TO SUCCESS AT ARBORVIEW x THE MARVEL LEGEND ELEKTRA DE LA FEERIE DE L HERMINE*) Prod et prop : Mme POTEL Amélie
- 24 **ANITA DU CLAN DE MACKENZIE** LOF : 220456 - id : 250268781904031 née le 13/12/2025 (*URBAN OF LITTLE BLUE STARS x SKEAUDALE RIVER DE L'ESPRIT BLANC DES MONTAGNES*) Prod : Mme BLANES SCHACHER Marion, Prop : Mme SORAIS Camille

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 25 **ANEVA DES ETOILES DE L'ENVOL** LOF : 214857 - id : 250269101336298 née le 15/09/2025 (*THE 7 WONDERS COLOSSEUM OF GO FAST STORM x TERRA DU FEELING DE NOLISTER*) Prod : M. BOURGET Mickaël, Prop : M. MARIAN Dylan
- 26 (c) **AS COEUR DES BERGERS DE MAESTRO** LOF : 210670 - id : 250268781736271 née le 05/05/2025 (*PHOENIX FOR SKYRON DU CHEMIN DE MANDRIN x USA DAKOTA DES BERGERS DE MAESTRO*) Prod et prop : Mme POTEL Amélie

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- 27 **A COMME LIEBE DU CLOS DU REVE D'UNE VIE** LOF : 204161 - id : 250268781565340 née le 01/01/2025 (*U CAN'T RESIST DE L'AUSSIE HAPPY x CHALLENGE KASCARO*) Prod : Mme RAULLET Amélie, Prop : Mme RAULLET Amélie
- 28 **MISS SCRUMPTIOUS ROYAL RAIN** CMKU : 13496/24 - id : 914000029192721 née le 21/11/2024 ((CH) *BRIGHTTOUCH FLYING HIGH x (CH) HIMALAYAN HEATWAVE ROYAL RAIN*) Prod : Mme KRALICKOVA Natalie, Prop : Mme MOY Caroline
- 29 **VANTAGE OVER THE BEST DES REVES D'OPALINE** LOF : 199004/21588 - id : 250269591868122 née le 03/08/2024 ((CH) *NORTHBAY XSELL THAT'S ALL FOLKS x SECRET TO SUCCESS DES REVES D'OPALINE*) Prod : Mme HENRY Nadine, Prop : Mme ANSLINGER Carole
- 30 **VLA LES PAILLETES DS TA-VIE DE L'AUSSIE HAPPY** LOF : 197473/21371 - id : 250269699708113 née le 18/07/2024 (*AUSSIEPRIDE BOMBARDIER x SANS CONTREFAÇON DE L'AUSSIE HAPPY*) Prod : Mme ALLEAU Aude, Prop : Mme DRON Nathalie
- 31 **VODKA QUEEN DES DEUX ETOILES** LOF : 202555/21830 - id : 250268781587809 née le 02/11/2024 (*PIRAAT CARIBBEAN WILL TURNER DU DOMAINE DE LA PIERRE LEEVEE x TOTEM ROUGE DES MAZELLIERES*) Prod : M. MME CHAVY Régis et Urielle, Prop : Mme DIARD Michèle

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 32 **BRIGHTTOUCH AMAZING HOLLYWOOD** LOF : 121038/13090 - id : 643094800087586 née le 18/12/2018 ((CH) *SENTIKKI RIX ABSOLUTE VALUE x (CH) SEVENTY SEVEN TALISMAN OF LUCK*) Prod : Mme KOZLOVA Larisa, Prop : Mme MOY Caroline
- 33 **T'ESMEE TOUCHY LOVE DU DOMAINE DE L'AUBINIERE** LOF : 152755/18028 - id : 250269100222604 née le 11/01/2022 (*JAY LOW THE TOUCH OF MADNESS x PROMESS DES AUSSIES DE LA HAYE*) Prod et prop : Mme ALLEAUME Anne-Sophie

- 34 **THE QUEEN'S GAMBIT OF ANGEL CROSSINGS** LOF : 166916/21103 - id : 250269610468979 née le 18/09/2022 (*MALPASO'S LIGHTER SHADE OF DARK x JAZZIN' IT UP AT MALPASO OF ANGEL CROSSINGS*) Prod : Mlle LETOUZE Angélique, Prop : Mlle LETOUZE-MARECHAL Angélique
- 35 **ULHANE DU MAS DE CORBIER** LOF : 188309/21062 - id : 250269611019099 née le 23/12/2023 (*NEED TENDER NOUGAT DES TERRES DE GROIE x BOOK OF SHADOW'S OLD WHOMPENING WILLOW*) Prod et prop : Mme M. DUPONT Sophie / LIMAGE Cédric
- 36 **VALKYRIE DU CHEMIN DE LA BELLE ETOILE** LOF : 196057/21956 - id : 250269591024096 née le 01/06/2024 (*MILLION MILES AWAY DU CHEMIN DE LA BELLE ETOILE x POM D AMOUR DE LA VALLEE D'ESKA*) Prod : M. Mme GUELLEC Yann / SANJUAN Sandrine, Prop : Mme SANJUAN Sandrine
- 37 (c) **VICKY T.I.** - id : 250269591422837 née le 15/02/2024 (*T.I. x T.I.*) Prop : Mme PINSON Aurélie
- 38 (CH) **VICTORY FLAME NORA'S OF DREAMTIME SPIRIT** LOF : 195805/21216 - id : 250269699687200 née le 20/04/2024 (*NORTHBAY'S DESIGNED 2 X'SELL x PS I LOVE YOU OF DREAMTIME SPIRIT*) Prod et prop : MM. SALVADOR Daniel / CASTELLUCI Arnaud
- 39 **VIKING FREYJA DU CLOS DU REVE D'UNE VIE** LOF : 190045/20972 - id : 250268780906621 née le 28/01/2024 (*LONG WINTER IS COMING DU GLACIER DES PANDAS x OBVIOUSLY TOTALLY'IN LOVE DU CLOS DU REVE D'UNE VIE*) Prod et prop : Mme RAULLET Amélie
- CLASSE TRAVAIL FEMELLE •**
- 40 **PROVIDENCE'S BLACK PEPPER** LOF : 110778/14737 - id : 250269608433371 née le 18/09/2019 (*MALPASO'S BAD IDEAS MAKE THE BEST MEMORIES x ANGEL'CROSSINGS FEEL THE MAGIC OF MALPASO*) Prod : Mme LOZES Angélique, Prop : Mlle MANGEANT Laurie
- CLASSE VETERAN FEMELLE •**
- 41 **JAZZIN' IT UP AT MALPASO OF ANGEL CROSSINGS** LOF : 051084/07713 - id : 250269606229813 née le 16/07/2014 (*MALPASO'S KEEP THE FIRE BURNING x FORT BELLE FONTAINE OF ANGEL CROSSINGS*) Prod : Mlle LETOUZE Angélique, Prop : Mlle LETOUZE-MARECHAL Angélique
- 42 (CH) **JEWEL-BLUE LIMITED EDITION OF DREAMTIME SPIRIT** LOF : 054042/08221 - id : 250268731236116 née le 11/12/2014 (*HEAVENLY STARS COLOR MY WORLD x GIVE ME YOUR SECRET TO BE SO COOL OF DREAMTIME SPIRIT*) Prod et prop : MM. SALVADOR Daniel / CASTELLUCI Arnaud
- 43 **OBVIOUSLY TOTALLY'IN LOVE DU CLOS DU REVE D'UNE VIE** LOF : 088241/11779 - id : 250269802815072 née le 16/03/2018 ((CH) *LEGACY'S LIVE FREE OF DIE x JANUARY GOLDEN SUNRISE DU CLOS DU REVE D'UNE VIE*) Prod et prop : Mme RAULLET Amélie
- CLASSE NEUTRE FEMELLE •**
- 44 **SILMARIL ARWEN DE LA FORET DE DEAN** LOF : 144488 - id : 250269699514702 née le 17/08/2021 (*OLD SCHOOL SAISON 1 DES BERGERS DE MAESTRO x NESSIE*) Prod : Mme DRON Nathalie, Prop : Mme DURAND Virginie

CHIENS INSCRITS AU TS

N°	Identification	Nom du chien	Exposant
5	250268781868246	AUSTRIA LUCKY BAY DIT ASKAI DES EMBRUNS DE JADE	Mme JEZEQUEL Manon
27	250268781565340	A COMME LIEBE DU CLOS DU REVE D'UNE VIE	Mme RAULLET Amélie
29	250269591868122	VANTAGE OVER THE BEST DES REVES D'OPALINE	Mme ANSLINGER Carole
34	250269610468979	THE QUEEN'S GAMBIT OF ANGEL CROSSINGS	Mlle LETOUZE-MARECHAL Angélique

LISTE DES EXPOSANTS

Mme ALLEAUME Anne-Sophie - 06 49 22 97 74	9-33
Mme ANSLINGER Carole 17, avenue des Pins 35780 LA RICHARDAIS - 06 64 63 14 87	10-29
Mme DIARD Michèle	17-31
Mme DRON Nathalie Les Grandes Landes 49600 BEAUPREAU	30
Mme M. DUPONT Sophie / LIMAGE Cédric 112, allée de Corbier 19210 ST PARDOUX CORBIER	15-35
Mme DURAND Virginie	7-44
Mlle GOUGUE Jordane - 06 33 76 05 54	20
Mlle GUILLET Margot 1, imm. Cité Grégory 23, avenue de Verdun 94450 LIMEIL BREVANNES - 06 52 15 78 46	21
Mme JEZEQUEL Manon 216, Longueville 56160 LOCMALO - 07 82 99 54 67	5
Mme LEMASLE Stéphanie	8
Mlle LETOUZE-MARECHAL Angélique	34-41
Mlle MANGEANT Laurie - 06 67 78 26 34	3-40
M. MARIAU Dylan	25
Mme MOY Caroline Chemin de la Perche 35150 JANZE - 06 50 06 48 16	11-28-32
Mme PINSON Aurélie	37
Mme POTEL Amélie - 07 69 18 38 27	2-23-26
Mme RAULLET Amélie La Pichonnais 44320 ST PERE EN RETZ	6-13-27-39-43
Mme ROSELIER Stessy 11, rue de la Garenne 49170 ST GERMAIN DES PRES	1-14-18
M. ROY Gilles Kervrého 56650 INZINZAC LOCHRIST - 06 84 27 69 14	16
Mme SAGORIN Léane	19
MM. SALVADOR Daniel / CASTELLUCI Arnaud	38-42
Mme SANJUAN Sandrine - 06 07 61 44 83	4-36
Mme SORAIS Camille	12-24
Mme WAGNER Océane	22



Réalisation :

SARL - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189

Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Certaines images ou certains textes peuvent avoir été créés ou modifiés avec l'IA.

Des avantages exclusifs pour les éleveurs



Partenaire
de la SCC



Je rejoins gratuitement l'Agria Breeders Club ! Et je bénéficie d'avantages uniques

1 : kits portées gratuits

Je contacte mon ambassadeur Agria pour qu'il mette en place l'envoi de mes kits gratuits pour chaque portée

2 : assurance offerte

Mes acheteurs activent leur assurance offerte

3 : récompense

Agria me récompense à chaque fois qu'un de mes acheteurs souscrit

Bon à savoir

Césariennes, vices cachés, tests de dépistage dysplasique, tests de progestérone...

Agria répond aux besoins des éleveurs et indemnise mes frais vétérinaires

Réduction de -10% sur présentation d'un justificatif d'adhésion au club de race !



Je contacte
mon ambassadeur Agria
01 88 32 24 00
info@agria.fr

Agria 
Assurance pour Animaux

SA SANTÉ NOURRIT L'EXCELLENCE

Nourrissez sa performance.

Adaptez son besoin énergétique
à la durée et l'intensité de l'effort.



*Chiens adultes
ayant de longues
périodes d'activité
soutenue.*



*Chiens adultes
ayant de très
longues périodes
d'activité soutenue.*



*Supplément
nutritionnel.*



*Récompenses
faibles en calories.*

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **www.royalcanin.com**
ou prenez contact avec votre **commercial Royal Canin**.

PROFESSIONNEL